

ANTOX 71 E PLUS

Version: 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 29.04.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ANTOX 71 E PLUS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Traitement de surface des métaux.

Restrictions d'emploi recommandées : Aucun(e) à notre connaissance.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Chemetall B.V.
IJsselstraat 41
NL-5347 KG Oss

Boîte postale : 19
NL-5340 AA

Organisation responsable : Surface treatment
Personne de contact : ehs.bnl@chemetall.com
Téléphone : +31(0)412 681888
Téléfax : +31(0)412 631675

Personne à contacter concernant la sécurité produit
Téléphone : +49(0)6971652956
Adresse e-mail : msds.de@chemetall.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

NVIC : uitsluitend bestemd om artsen te informeren bij accidentele vergiftigingen
+31(0)30 274 88 88

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Toxicité aiguë, Catégorie 3	H301: Toxique en cas d'ingestion.

ANTOX 71 E PLUS

Version: 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 29.04.2015

Toxicité aiguë, Catégorie 3
Toxicité aiguë, Catégorie 2
Corrosion cutanée, Catégorie 1A

H331: Toxique par inhalation.
H310: Mortel par contact cutané.
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

toxique

R23/24/25: Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Corrosif

R35: Provoque de graves brûlures.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H301 + H331 Toxique par ingestion ou par inhalation
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P260 Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

ANTOX 71 E PLUS

Version: 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 29.04.2015

P310

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage:

P403 + P233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination:

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 7697-37-2 Acide Nitrique
- 7664-39-3 Fluorure d'hydrogène

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Pictogrammes de danger :



Toxique

Phrase(s) R

: R23/24/25

Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R35

Provoque de graves brûlures.

Phrase(s) S

: S23

Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.

S24/25

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S26

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S60

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 7697-37-2 Acide Nitrique
- 7664-39-3 Fluorure d'hydrogène

2.3 Autres dangers

ANTOX 71 E PLUS

Version: 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 29.04.2015

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse
acides inorganiques

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Acide Nitrique	7697-37-2 231-714-2 01-2119487297-23	O; R 8 C; R35 Nota B	Ox. Liq. 3; H272 Skin Corr. 1A; H314 Met. Corr. 1; H290	>= 20 - < 25
Fluorure de magnésium	7783-40-6 231-995-1	Xi; R36/37/38	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 10 - < 20
Fluorure d'hydrogène	7664-39-3 231-634-8 01-2119458860-33	T+; R26/27/28 C; R35 Nota B	Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 1; H310 Acute Tox. 2; H300 Skin Corr. 1A; H314	>= 5 - < 7

ANTOX 71 E PLUS

Version: 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 29.04.2015

--	--	--	--	--

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Maintenir au chaud et dans un endroit calme.
Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.
Surveillance médicale pendant 48 heures au moins.
- En cas d'inhalation : S'éloigner de la zone dangereuse.
Assurer une ventilation adéquate.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Premier traitement avec de la pâte de gluconate de calcium.
Boire immédiatement une solution de calcium (comprimés de calcium dissous dans l'eau).
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Protéger l'oeil intact.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.
Boire immédiatement une solution de calcium (comprimés de calcium dissous dans l'eau).
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

ANTOX 71 E PLUS

Version: 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 29.04.2015

Risques : Toxique par ingestion ou par inhalation
Mortel par contact cutané.
effets corrosifs
Garder la victime en observation pendant plusieurs heures en raison d'un possible effet retard des symptômes d'empoisonnement.
En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Premier traitement avec de la pâte de gluconate de calcium.
Boire immédiatement une solution de calcium (comprimés de calcium dissous dans l'eau).
Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Équipement de protection spécial pour les pompiers

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

ANTOX 71 E PLUS

Version: 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 29.04.2015

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des agents neutralisants.
Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brosse-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).
Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
Porter un équipement de protection individuel.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation d'aérosols.
S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Entreposer à température ambiante dans le récipient d'ori-

ANTOX 71 E PLUS

Version: 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 29.04.2015

gine.
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Eviter tout contact avec un métal. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec des bases.
Température de stockage : 0 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Traitement de surface des métaux.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Acide Nitrique	7697-37-2	STEL	1 ppm 2,6 mg/m ³	2009-12-19	2006/15/EC
Information supplémentaire	:	Indicatif			
	7697-37-2	VLCT (VLE)	1 ppm 2,6 mg/m ³	2007-12-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	bleu: Valeurs limites réglementaires indicatives			
Fluorure de magnésium	7783-40-6	TWA	2,5 mg/m ³ Fluor	2009-12-19	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	Indicatif Fluor			
	7783-40-6	VME	2,5 mg/m ³ Fluor	2012-07-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	bleu: Valeurs limites réglementaires indicatives Fluor			
Fluorure d'hydrogène	7664-39-3	TWA	1,8 ppm 1,5 mg/m ³	2009-12-19	2000/39/EC

ANTOX 71 E PLUS

Version: 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 29.04.2015

Information supplémentaire	:	Indicatif				
		7664-39-3	STEL	3 ppm 2,5 mg/m3	2009-12-19	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	Indicatif				
		7664-39-3	VME	1,8 ppm 1,5 mg/m3	2007-12-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	noir: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		7664-39-3	VLCT (VLE)	3 ppm 2,5 mg/m3	2007-12-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	noir: Valeurs limites réglementaires contraignantes				

DNEL/DMEL

Acide Nitrique

: Utilisation finale: DNEL, Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 2,6 mg/m3

Utilisation finale: DNEL, Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 1,3 mg/m3

Fluorure d'hydrogène

: Utilisation finale: DNEL, Travailleurs, Utilisation industrielle
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 1,5 mg/m3

Utilisation finale: DNEL, Travailleurs, Utilisation industrielle
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 0,0015 mg/m3

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

ANTOX 71 E PLUS

Version: 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 29.04.2015

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133)
- Protection des mains : Viton (R)
Gants de protection conformes à EN 374.
Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection des yeux (EN 166)
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)
- Mesures d'hygiène : Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs.
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Mesures de protection : Éviter la formation d'aérosols.
Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : pâte

ANTOX 71 E PLUS

Version: 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 29.04.2015

Couleur	: incolore
Odeur	: nauséabonde
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: n'est pas auto-inflammable
pH	: < 2 à 20 °C (non dilué)
Point/intervalle de fusion	: pas défini(e)
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 23 hPa à 20 °C
Densité	: 1,25 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Viscosité, dynamique	: pas défini(e)

9.2 Autres informations

Corrosion	: Corrosif pour les métaux
Explosibilité	: Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactions avec des métaux légers en formant de l'hydrogène.

10.2 Stabilité chimique

ANTOX 71 E PLUS

Version: 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 29.04.2015

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : verre
Attaque des matériaux qui contiennent du silicate.
Métaux
Incompatible avec des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 79,37 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie orale
Fluorure d'hydrogène : Estimation de la toxicité aiguë: 5 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 7,94 mg/L
vapeur
Durée d'exposition: 4 Heure
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 79,37 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée
Fluorure d'hydrogène : Estimation de la toxicité aiguë: 5 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

ANTOX 71 E PLUS

Version: 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 29.04.2015

toxicité aiguë

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Donnée non disponible

Expérience chez l'homme : Provoque des brûlures très importantes et profondes, qui cicatrisent mal en général., Intoxication par résorption cutanée possible.

Évaluation toxicologique

Effets aigus : Toxique par ingestion ou par inhalation, Mortel par contact cutané., En cas d'ingestion, brûlures graves dans la cavité buccale et dans la gorge, ainsi que risque d'une perforation de l'appareil digestif et de l'estomac.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Donnée non disponible

ANTOX 71 E PLUS

Version: 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 29.04.2015

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
L'écoulement même de petites quantités dans le sous-sol peut contaminer l'eau potable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Numéro ONU : 2922

Nom d'expédition des Nations unies : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. Fluorure d'hydrogène, Acide Nitrique

Classe(s) de danger pour le transport : 8

Groupe d'emballage : II

Code de classification : CT1

Numéro d'identification du danger : 86

Quantité limitée emballage intérieur : 1,00 L

Quantité maximale : 30,00 KG

Étiquettes : 8 (6.1)

Code de restriction en tunnels : (E)

Dangereux pour l'environnement : non

ANTOX 71 E PLUS

Version: 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 29.04.2015

IATA

Numéro ONU : 2922
Description des marchandises : Corrosive liquid, toxic, n.o.s. Hydrofluoric Acid, Nitric Acid
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8 (6.1)

IATA_C

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855
Instruction d'emballage (LQ) : Y840
Quantité maximale : 30,00 L
Dangereux pour l'environnement : non

IATA_P

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851
Instruction d'emballage (LQ) : Y840
Quantité maximale : 1,00 L
Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Numéro ONU : 2922
Description des marchandises : CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. Hydrofluoric Acid, Nitric Acid
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8 (6.1)
No EMS Numéro 1 : F-A
No EMS Numéro 2 : S-B
Polluant marin : non

Acids
Clear of living quarters.

RID

Numéro ONU : 2922
Description des marchandises : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. Fluorure d'hydrogène, Acide Nitrique
Classe(s) de danger pour le transport : 8
Groupe d'emballage : II
Code de classification : CT1
Numéro d'identification du danger : 86

ANTOX 71 E PLUS

Version: 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 29.04.2015

Étiquettes : 8 (6.1)
Quantité limitée emballage : 1,00 L
intérieur
Quantité maximale : 30,00 KG

Dangereux pour l'environnement : non

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 pollue l'eau
VWVWS A4

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Tableaux 32: Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux.

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.
Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour une ou plusieurs substance (s) du mélange.
Pour un mélange, il n'est pas obligatoire d'inclure un scénario d'exposition dans la fiche de données de sécurité.
Les informations de sécurité nécessaires sont dans les 16 premières sections.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

ANTOX 71 E PLUS

Version: 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 29.04.2015

R 8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R26/27/28	Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H301 + H331	Toxique par ingestion ou par inhalation
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Texte complet des Notes citées au chapitre 3

Nota B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solution aqueuse à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent de ce fait un étiquetage différent, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Les entrées accompagnées de la note B dans l'annexe I ont une dénomination générale du type: "acide nitrique%". Dans ce cas, le fabricant ou toute autre personne qui met une telle substance sur le marché doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Exemple: acide nitrique 45%. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration s'entend toujours poids/poids. L'utilisation de données supplémentaires (par exemple: poids spécifique, degré Baumé, etc.) ou de phrases descriptives (par exemple: concentré fumant, glacial) peut être tolérée.
--------	--

Information supplémentaire

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.